

Sur l'estampage, un homme à cheval, portant une épée à son côté droit est « le cavalier qui est le magistrat chargé des poursuites » 追吏騎; devant lui est couché à terre le corps de « l'homme mort » 死人; plus haut que ce cadavre, « le fils de la seconde mère » 後母子 s'agenouille comme pour confesser son crime, tandis que, plus en arrière, « le fils de la première mère » 前母子 brandit un couteau pour faire croire que c'est lui qui a porté le coup mortel; tout en arrière enfin, « la seconde mère du pays de Ts'i » 齊繼母 tend le bras en avant pour désigner son fils comme l'assassin.

Scène 4. — A Tch'ang-ngan, capitale des Han occidentaux, vivait un homme qui avait un ennemi mortel; comme sa femme était toute pénétrée de piété filiale, l'ennemi en profita pour la menacer de faire périr son père si elle ne lui fournissait pas l'occasion de tuer son mari; prise entre ses devoirs d'épouse et ses devoirs de fille, elle résolut d'échapper à ce cruel dilemme en se sacrifiant elle-même; elle indiqua donc un endroit où son mari devrait être couché la nuit suivante, puis le moment venu, elle s'étendit elle-même sur le lit où l'ennemi vint en effet lui couper la tête (cf. *Kou lie niu tchouan*, chap. v, dernière biographie).

Sur l'estampage, on voit, à l'intérieur d'une maison, le lit où est couchée « la femme vertueuse de la capitale » 京師節女. Un couteau à la main, entre dans la chambre « l'agresseur, homme de la famille ennemie » 怨家攻者.

c) LE DEUXIÈME REGISTRE

Deuxième registre de la figure 75.

Ce deuxième registre est consacré à représenter des exemples fameux de piété filiale.

Scène 1. — Le commentaire du *Heou han chou* (chap. XLVI, p. 10 v^o) rapporte l'anecdote suivante qui provient des *Mémoires*